



ACADÉMIE  
DE BORDEAUX

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Secrétariat Général  
Service inter-académique des Systèmes d'Information  
Direction des Systèmes d'Information

Affaire suivie par :  
Jérôme RÉGNIER  
**DSI – Direction des Systèmes  
d'Information**  
Mél : [dsi@ac-bordeaux.fr](mailto:dsi@ac-bordeaux.fr)  
AMERANA : Demande "DÉCADE"

Bordeaux, le 22/10/2024

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Rectrice de l'académie de Bordeaux  
Chancelière des universités,

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

à

Mesdames et messieurs les personnels de direction des  
établissements du public second degré

*s/c de mesdames et messieurs les IA DASEN*

**Objet : Recensement des référents et référentes dans les établissements scolaires –  
Application DÉCADE**

La désignation des référents et référentes est une étape de la mise en œuvre du projet académique et de la feuille de route du CAESCE. Cette année scolaire, la date d'observation pour le recensement des référents et référentes en établissement est prévue **le 21 novembre 2024**.

À cette fin, vous voudrez bien renseigner ou mettre à jour les données dans l'application DÉCADE avant cette date. La mise à jour des données peut se faire tout le long de l'année en cas de changements d'affectation dans votre établissement.

Nous attirons particulièrement votre attention sur le point a) – **Alerte SMS** dont les responsables doivent être saisis au plus vite et mis à jour **sans délai**.

Le recensement porte sur les domaines suivants :

**a) Alerte SMS - Coordonnées des responsables établissement en cas de crise**

*Personnels recensés* : les personnels de direction devant être joints d'urgence par SMS en cas de crise **majeure** (crise sanitaire, sécuritaire, liée à l'organisation des examens...).

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur la nécessité de satisfaire à son actualisation, au regard des risques encourus par les établissements scolaires et des dispositifs de prévention et de sécurité qui doivent être mis en œuvre dans tous les services publics.



**b) Éducation au développement durable (EDD) – Démarche globale de développement durable (Label E3D)**

*Personnels recensés* : les personnels en établissement en charge de l'éducation au développement durable et de la démarche globale de développement durable.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

Ces référents EDD-E3D sont des relais d'information pour le pilotage académique EDD qui leur envoie ponctuellement des lettres d'information concernant les actions et ressources EDD. Dans les établissements scolaires, ils jouent un rôle fondamental d'impulsion du label E3D et d'accompagnement des projets EDD, notamment par l'animation des éco-délégués ou du comité de pilotage EDD-E3D. Ils s'occupent également de faire remonter au pilotage EDD les actions déployées dans leur établissement qui méritent valorisation et publication sur le site du rectorat ou dans les publications EDD académiques.

**c) Égalité filles-garçons et prévention des LGBTphobies**

*Personnels recensés* : un référent, une référente, voire un binôme de référents choisis parmi les personnels enseignants, les personnels infirmiers ou les personnels éducatifs.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

Relais actifs du pilotage académique, ces personnels sont chargés d'animer la politique éducative en faveur de l'égalité filles-garçons et la prévention des LGBTphobies à l'intérieur de leur établissement. Ils coordonnent la mise en œuvre des actions en lien avec leurs collègues, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques, en vue de transmettre une culture du respect et de l'égalité entre les filles et les garçons, lutter contre les stéréotypes de genre, prévenir les violences sexistes et sexuelles et favoriser la mixité des filières et des métiers. Ils sont identifiés au sein de l'équipe. Leur action est concertée et valorisée. Ils sont membres du CESCE et, dans la mesure du possible, du CVC/CVL.

Nota : La désignation de ces référents est une condition *sine qua non* de la démarche inscrite au *Label Égalité filles-garçons*.

**d) Persévérance scolaire et prévention du décrochage**

*Personnel recensé* : le référent, la référente décrochage scolaire est une personne ressource en matière de prévention du décrochage scolaire.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.



Le personnel référent décrochage scolaire contribue au diagnostic de repérage au sein de son établissement. Il ou elle coordonne les actions proposées au sein du groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) avec les équipes éducatives et pédagogiques. Il ou elle facilite la mise en œuvre des modalités d'accompagnement (individuel ou collectif) permettant de maintenir le lien scolaire et le retour en formation.

#### e) Éducation aux médias et à l'information

*Personnels recensés* : binômes référents en éducation aux médias et à l'information (EMI).

Tous les personnels de l'établissement peuvent accéder à cette saisie.

À travers ce recensement, la délégation académique à l'éducation aux médias et à l'information assure le suivi des actions menées dans l'établissement et identifie le changement possible de référent. Le binôme est composé du professeur-documentaliste (référent 1 dont l'EMI est la première mission) et d'un professeur de discipline ou CPE (référent 2) engagé dans une réflexion et des actions relatives aux médias d'information et/ou médias numériques. Merci aux référents en EMI de veiller à actualiser les données relatives à l'année scolaire 2023-2024.

#### f) Ouverture européenne et internationale

*Personnels recensés* : les enseignants référents pour l'action européenne et internationale.

Tous les personnels de l'établissement peuvent accéder à cette saisie.

#### g) Tuteurs et tutrices de stagiaires

*Personnels recensés* : les professeurs et personnels d'éducation susceptibles d'assurer la mission de tuteur des étudiants pour un stage d'observation ou en pratique accompagnée (SOPA) et **ayant donné leur accord pour une mission de tutorat.**

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

En M1, le stage est de 6 semaines réparties en 4 semaines de stage disciplinaire et en 2 semaines de stage transversal ; en M2 le stage est filé sur l'année, à raison de 2 jours par semaine. Les données saisies avant cette campagne ont été supprimées, tous les tuteurs doivent être recensés à nouveau.

#### h) Numérique

*Personnels recensés* : le référent, la référente pour les usages pédagogiques du numérique (RUPN), éventuellement un second RUPN, lorsque cette mission est partagée, et



l'administrateur ENT.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

À travers ce recensement, pour faciliter le pilotage du numérique, la délégation académique au numérique éducatif met en place un accompagnement avec des formations adaptées.

### **i) Découverte des métiers**

*Personnels recensés* : les personnels référents découverte des métiers.

Seuls les personnels de direction accèdent à cette saisie.

En lien avec le conseil pédagogique et sous l'autorité du chef ou de la cheffe d'établissement, le référent découverte des métiers assure la coordination des actions relatives à la découverte des métiers engagées dans son établissement. Il bénéficie de l'appui des professeurs principaux et de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique pour la mise en œuvre de ces actions.

Il participe à la conception du parcours proposé aux élèves et veille à la cohérence de l'ensemble des activités programmées et organisées en relation avec les services d'information des métiers et des formations portés par les régions, les acteurs économiques locaux, les associations et les bureaux des entreprises au sein des lycées professionnels. Son rôle est également de mobiliser les ressources du tissu économique environnant, d'être l'interlocuteur ou l'interlocutrice des partenaires extérieurs et des correspondants d'instances régionales ou départementales pour enrichir le parcours proposé.

L'application DÉCADE est accessible à l'adresse suivante :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/> (Domaine enquête et pilotage/DECADE).

Vous vous authentifiez avec votre compte utilisateur et votre mot de passe de messagerie.

La saisie peut s'effectuer depuis n'importe quel poste.

Un guide d'utilisation est accessible dans l'application.

Les demandes d'assistance sont à formuler auprès de la plateforme AMÉRANA directement en ligne 24H/24 depuis le portail académique ARÉNA.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
de l'Académie  
Xavier LE GALL